

## Commission Européenne des Standards des Pigeons de race – CESP

# Bulletin 2010 de la CESP

**Le Bulletin de la CESP est publié chaque année en mars**

Ceci est la première édition (essai) du bulletin de la CESP, réalisé par la CESP.

### **Objet et buts de la Commission Européenne des Standards Pigeons**

1.1 La Commission Européenne des Standards Pigeons (CESP) est un organe technique indépendant de la Section Pigeons de l'EE, (SPEE).

1.2 Les missions de la CESP sont:

- Vérification des standards des pays membres de l'EE (éventuellement de pays non membres).
- Harmonisation des standards avec l'objectif d'un Standard Européen des Pigeons de Race (SEPR).
- Mise à jour de la Liste EE des Races de Pigeons (LERP) de la SPEE.

Ceci est un extrait du règlement de la CESP.

Sont actuellement **membres de la CESP** : Jean Louis Frindel (F), président de la CESP, Hans Schipper (NL) secrétaire de la CESP, Dr Werner Lüthgen (D) président de la SPEE, August Heftberger (A), István Rohringer (H), Reiner Wolf (D).

Le **bulletin de la CESP** projette *l'information annuelle* des pays adhérents sur :

- Modifications (ajouts de races) de la LERP après décision de la SPEE.
- Modifications de la liste des races de pigeons rares de la SPEE.
- Parution de nouveaux standards dans un pays membre de la SPEE qui est instance déterminant le standard (IDS) (voir le règlement pour l'homologation des races) si la CESP est informée.
- Modifications ou ajouts aux standards de certains pays, dès lors que ces pays sont l'IDS pour la race considérée, si la CESP est informée ; aux variétés même si le pays n'est pas IDS (statuts de l'EE).
- Modification des règlements de la CESP ou de la SPEE.
- Les comptes-rendus des réunions de la CESP.
- Toute autre information importante en matière de standard, d'exposition ou de jugement des pigeons de race.

Règlements pour lesquels la CESP est compétente :

- le règlement de la commission européenne des standards, CESP,

- le règlement pour l'homologation de nouvelles races ou variétés ; admission sur la LERP,
- le règlement pour un standard européen des races de pigeons, SEP.

Les autres règlements ou documents sont :

- La liste des sommaires des règlements de la SPEE ci-dessus,
- La liste des races de pigeons, LERP,
- La liste des races de pigeons rares,
- Le tableau caractères, dessins et variétés des pigeons de race,
- Le modèle de standard EE pour les pigeons de race,
- La liste EE des défauts éliminatoires pour les pigeons de race,
- Le règlement EE de la classe AOC pour les pigeons de race,
- Comme pièces jointes des documents ci-dessus :
  - le diagramme du traitement et de la publication des informations sur les standards par la CESP,
  - le diagramme de la procédure d'inscription d'une race sur la Liste EE des Races de pigeons (LERP),
  - le diagramme de la procédure de modification d'un standard de pigeon de race.

Le *règlement pour l'organisation de championnats d'Europe de races* est du ressort de la SPEE. Dès lors que la SPEE aura pris une décision, on pourra aussi communiquer à ce sujet.

Ces règlements ou documents sont dans leur version actuelle (2009) sur Internet à l'adresse suivante :

[www.entente-ee.com/Tauben](http://www.entente-ee.com/Tauben)

Réclamations contre les règlements de la CESP ci-dessus à adresser au président de la CESP.

Ils sont tous énumérés dans ce premier bulletin de la CESP.

### **Standards nouveaux communiqués à ce jour, ou modifications de standards.**

Le code de pays indique l'IDS, le numéro qui suit est le numéro sur la liste européenne des races de pigeons ( LERP).

La LERP donne la traduction du nom de la race en allemand, français et anglais. Pour l'homologation de variétés *non reconnues par l'IDS*, voir le règlement de la SPEE pour l'homologation.

**La commission des standards (BZA) de la Fédération avicole allemande (BDRG)** communique les nouveautés suivantes en matière de standards, ajouts aux standards et modifications de standards, le cas échéant avec l'approbation de l'IDS correspondante.

### **Nouveaux standards 2009 (standards européens)**

**Boulant Slovaque (SK / 322);** devient standard européen avec accord de la SK.

**Cravaté Oriental ancien** (D / ... ..)

**Culbutant Autrichien ancien** (A / 834); devient standard européen avec accord de l'A.

**Claqueur d'Armavir à bec court** (RUS(D) /841)

**Rouleur Oriental** (D / 850)

### **Ajouts ou modifications aux standards 2009 :**

Dans les races ci-dessous, les variétés suivantes sont reconnues, dans la mesure où elles n'étaient apparemment pas (encore) présentes dans les standards d'autres pays.

**Kanik (CZ/21)** : rouge cendré écaillé, jaune cendré écaillé, brun écaillé. Le terme lavande est modifié en argenté barré ou sans barres.

**Huppé de Sultz (F/18)**: jaune cendré barré, jaune cendré écaillé, blanc (à œil de vesce).

**Modène Allemand (D/206)** : seulement chez le schietti : givré barré noir.

**Boulant Rafeno (E/335)** : rouge cendré spread.

**Hirondelle de Nuremberg (D/447)** : rouge cendré écaillé, jaune cendré écaillé, .

**Pigeon Lune de Thuringe (D/463)** : jaune avec et sans barres.

**Bouclier de Thuringe (D/459)** : bleu barré bronze.

**Bouclier Lucernois (CH/419)** : liseré rouge, liseré jaune.

**Tambour d'Altenbourg (D/513)** : rouge et jaune à épaulettes, bleu et argenté à tête blanche barré blanc ou maillé blanc, argenté sans barres, barré ou écaillé.

**Cravaté Allemand ancien (D/704)**: argenté écaillé et liseré jaune.

**African Owl (GB/710)** : andalou.

**Seldjoukide (D/613)** : noir, noir à queue blanche, givré sans barres.

**Haut-volant de Memel (D/815)** : cou bariolé modifié en cou coloré ; bariolé modifié en papilloté ; à rémiges blanches et à pointes blanches modifié en à vols blancs.

**Rouleur de Sisak (HR/938)**: *unicolore* lavande, rouge et jaune récessifs, bleu écaillé ; rouge et jaune cendré barré ;

*dominicain* en lavande, rouge et jaune récessifs ;

à vols blancs en lavande.

**Culbutant pie (D/828)**: jaune cendré barré.

Dans certains standards des races ci-dessus, la rubrique *couleur et dessin* a le plus souvent été modifiée.

On peut demander le texte modifié (description des couleurs) au BZA.

Adresse mail : [ZFreinerwolf@aol.com](mailto:ZFreinerwolf@aol.com)

Dans les standards du BDRG, le terme *jambe* est progressivement remplacé par *pattes*.

En outre, d'autres modifications ont été effectuées dans les standards ci-dessous.

**Boulant de Saxe pie (D / 304)** : plusieurs modifications

**Boulant de Hesse (D / 317)** : plusieurs modifications

**Boulant Rafeno (E /335)** : yeux rouges, plus clairs chez les kaki barrés, paupières de largeur moyenne, grises.

**Pigeon Dominicain de Franconie (D / 445)** : ailes

**Hirondelle de Nuremberg (D / 447)** : plusieurs modifications

**Bouclier de Saxe (D / 471)** : plusieurs modifications  
**Tambour d'Altenbourg (D/513)** : plusieurs modifications  
**Cravaté Chinois (D / 609)** : plumage ; défauts graves  
**Seldjoukide (D /613)** : défauts graves  
**Haut-volant de Memel (D / 815)** : défauts graves  
**Rouleur de Sisak (HR / 938)** : défauts graves

On peut demander les textes modifiés au BZA. Adresse mail : ZFreinerwolf@aol.com

### **Nouveaux standards 2010 (standards européens)**

**Haut-volant de Bavière (IDS =D)**  
**Culbutant Pie noir de Moscou IDS = RUS<sup>(D)</sup>**

### **Ajouts ou modifications aux standards 2010**

Dans les races ci-dessous, les variétés suivantes ont été reconnues, dans la mesure où elles n'étaient apparemment pas (encore) présentes dans les standards d'autres pays.

**Voyageur de beauté Néerlandais (NL / 33)** : dun, rouge et jaune (récessif), argenté sans barres, argenté écaillé foncé, rouge cendré écaillé foncé, jaune cendré écaillé foncé.

**Modène Allemand (D / 206)**: seulement chez le schietti : gris clair liseré foncé (noir réduit)

**Tambour d'Altenbourg (D / 513)** : andalou

**Tambour Allemand à coquille et visièrè (D / 502)** : grison bleu

**Seldjoukide (D / 613)** : blanc

**Mookee (D / 820)** : brun écaillé

**Rouleur Oriental (D / 850)**: grison bleu

**La Fédération néerlandaise des associations d'amateurs de pigeons de race, NBS**, communique les standards ou modifications de standards des races NL suivantes.

### **Standards nouveaux :**

**Pigeon Afghan Musafèr (NL / .. )**

**Slenke de Gueldre (NL / .. )**

Les standards de ces races peuvent être obtenus à l'adresse suivante :

[hans\\_schipper@hetnet.nl](mailto:hans_schipper@hetnet.nl)

### **Ajouts ou modifications aux standards.**

Dans les races ci-dessous, les variétés suivantes ont été reconnues.

**Capucin Hollandais ancien (NL / 603)** argenté écaillé (2008)

**Rouleur Oriental (D / 850)** indigo (homozygote)

## La Société Nationale de Colombiculture, SNC (France)

communiqué la révision des standards des races françaises ci-dessous.  
On peut trouver les noms en allemand et en anglais sur la LERP au numéro correspondant.

<b>Romain (F / 1)</b>	<b>Sottobanca Français (F / 20)</b>
<b>Montauban (F / 3)</b>	<b>Tête Noire de Brive (F / 47)</b>
<b>Mondain (F / 6)</b>	<b>Roubaisien (F / 52)</b>
<b>Carneau (F / 7)</b>	<b>Manotte d'Artois (F / 55)</b>
<b>Cauchois (F / 8)</b>	<b>Bagadais Français (F / 106)</b>
<b>Gier (F / 9)</b>	<b>Boulant Français (F / 307)</b>
<b>Mulhousien (F / 10)</b>	<b>Boulant d'Alsace (F / 308)</b>
<b>Revellois (F / 13)</b>	<b>Boulant Lillois (F / 328)</b>
<b>Bleu de Gascogne (F / 14)</b>	<b>Culbutant Français (F / 883)</b>
<b>Huppé Picard (F / 17)</b>	<b>Haut-Volant Français (F / 884)</b>
<b>Huppé de Sultz (F / 18)</b>	

Pour ces races, les standards révisés sont **standards européens**.  
On peut les obtenir à l'adresse suivante : [jean-louis.frindel@wanadoo.fr](mailto:jean-louis.frindel@wanadoo.fr)

Hans Schipper,  
Secrétaire de la CESP

### Standards européens (projet de la CESP)

Les **ébauches** de standards européens des races suivantes sont **jointes** à ce bulletin de la CESP :

- Cravaté Oriental. IDS = **EE** (EMC)
- Modena IDS = **GB**
- American Giant Homer. IDS = **EE** (CESP)
- American Show Racer. IDS = **EE** (CESP)
- King. IDS = **EE** (CESP)

Le standard du Cravaté Oriental a été fixé par le Club Européen des cravatés à bec court (EKMC), celui du Modena par le Club Européen du Modena (EMC).  
Les standards des races US American Giant Homer, American Show Racer et King sont conformes aux standards de la NPA (USA).

La présentation des caractères raciaux dans les standards ci-dessus ne correspond pas toujours à la « mise en forme » habituelle du standard des pays membres de l'EE.

Mais on doit introduire les informations correspondantes dans le texte des standards nationaux.

La mise en forme de ces standards nationaux, la détermination des chapitres ou leur succession (par exemple si les paupières sont décrites à la rubrique « yeux » ou ont leur propre chapitre) sont sans importance.

Les caractères décrits dans les projets doivent être présents sans modification dans les traductions correspondantes. Toutefois il peut arriver qu'au lieu de traduire un terme, on doive faire une périphrase.  
Le contenu et l'esprit du standard de l'IDS doivent demeurer.

C'est alors et alors seulement que nous aurons tous le standard européen pour cette race.

Les délégués sont invités à présenter les ébauches aux clubs spécialisés, à leur commission des standards ou leur fédération et, si la race est reconnue dans leur pays, à mettre le standard en conformité.

Réclamations avant le 1<sup>er</sup> septembre 2010 par la fédération nationale (délégués) ou la commission des standards.

La CESP examine les réclamations éventuelles ; elle confirme les standards EE pour les races ci-dessus.

Dès lors ces standards sont **standards européens**.

Jean Louis Frindel  
Président de la CESP

Hans Schipper  
Secrétaire de la CESP